

PLU prescrit par la délibération en date du 28 mars 2009

Projet de PLU arrêté par la délibération du Conseil Municipal en date du: 07 juin 2012

PLU approuvé par la délibération du Conseil Municipal en date du: 14 mars 2013

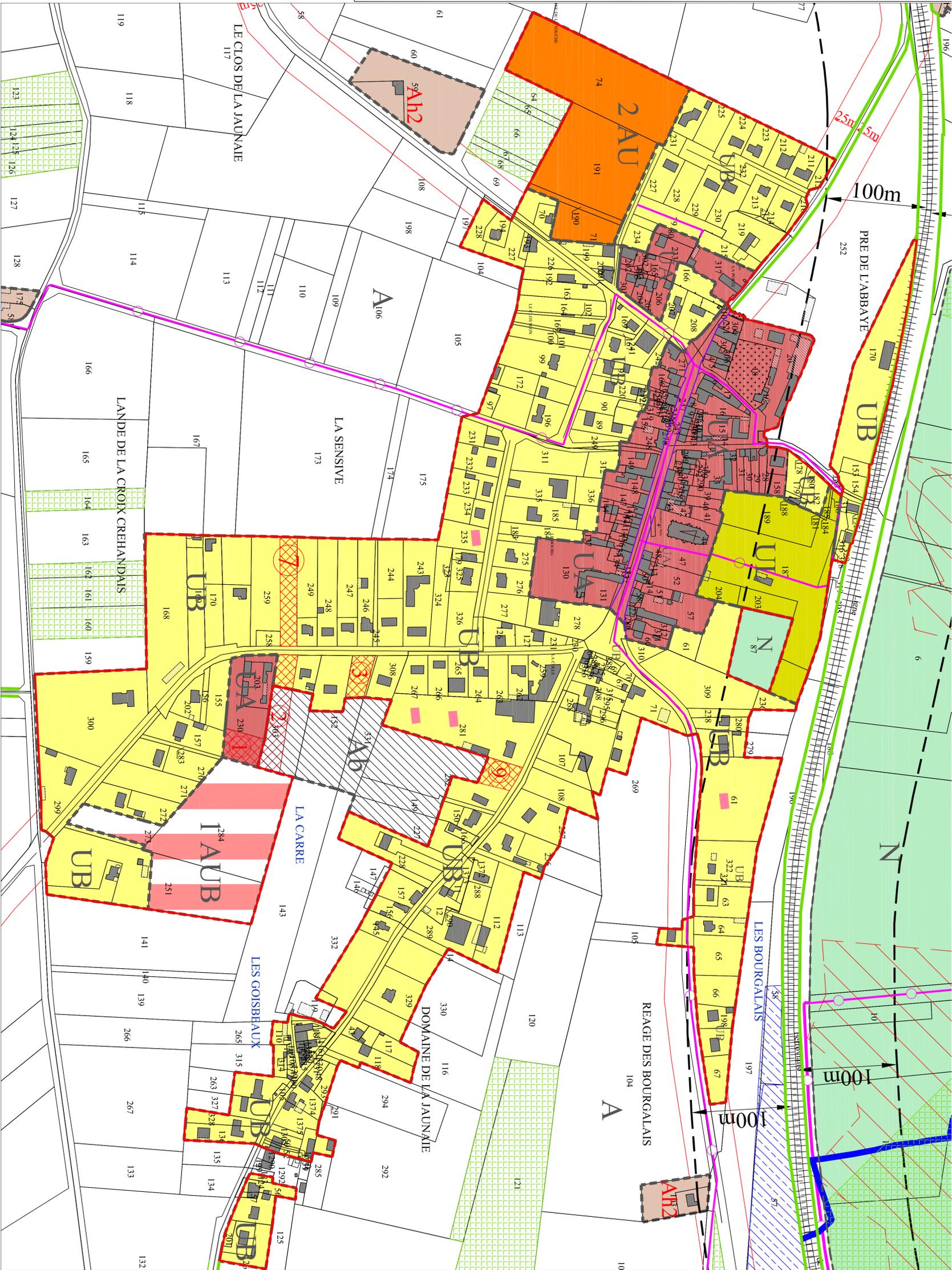
Vu pour être annexé à la délibération du CM du : 14 mars 2013

Tampon et signature du Maire

LA CM
RT
ARTefacto

SAS au capital de 500 000 €
11 rue André Méryen
Les Fontaines-Hall B
35 000 Rennes
429 876 816 RCS RENNES
code APE 1813Z
tel. 33 (0)223 46 46 61
fax 33 (0)223 46 46 61
artefacto@artefacto.fr
www.artefacto.fr

- UA Zone urbaine centrale
- UB Zone urbaine d'extension de l'habitat
- UL Zone urbaine de loisirs
- 1 AUB Extension de l'urbanisation
- 2 AU Extension de l'urbanisation à terme (après modification du PLU)
- Ab Zone agricole inconstructible
- A Zone agricole
- Ah2 Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées permettant seulement une évolution limitée du bâti
- Ah1 Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées permettant un développement des densités créatives
- N Zone naturelle et forestière
- NL Zone naturelle de loisirs (pour rappel, zone soumise à l'arrêté préfectoral bruits de voisinage du 30/04/2002)
- Zone humides (report effectué à partir de l'inventaire réalisé par dmBAU)
- Cours d'eau (report effectué à partir de l'inventaire réalisé par dmBAU)
- Emplacements réservés
- Site ou périmètre archéologique
- 125m Voie existante avec marge de recul applicable en dehors des zones urbanisées
- 100m Zone de nuisances liée à la voie SNCF
- Haies à préserver au titre de l'article L123-1-5, 7° du CU
- Boisements identifiés au titre de l'article L123-1-5,7° du CU
- Espaces Boisés Classés au titre de l'article L130-1 du CU
- Station d'épuration et zone non aedificandi de 100m
- Sentiers piétons
- Maisons neuves non cadastrées (emprises et emplacements indicatifs)
- Rue St Benoît, bâti artisanal et commercial protégé au titre de l'article L123-1-5,7°bis du CU
- Droit de Préemption Urbain institué sur les zones U et AU par délibération du Conseil Municipal



EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Nature de l'emplacement réservé	Bénéficiaire
1	Création d'un jardin partagé et aménagement paysager 1100 mètres carrés	Commune
2	Création d'une voie de desserte pour urbanisation future 2350 mètres carrés	Commune
3	Création d'une voie de desserte pour urbanisation 856 mètres carrés	Commune
7	Création d'une voie de desserte 1815 mètres carrés	Commune
8	Extension de la station d'épuration 7600 mètres carrés	Commune
9	Création d'une voie de desserte pour urbanisation	Commune